

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 8 avril 2019 à 20h30

Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu

Sous la présidence de Dominique BOUSQUET, le conseil de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort s'est tenu le lundi 8 avril 2019 à la salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu.

M. Bousquet accueille le public et les conseillers par un mot de bienvenue.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Annie DELAGE.

### ORDRE DU JOUR

#### FINANCES

- ✓ Proposition et Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2018 des budgets annexes et du budget principal
- ✓ Proposition et Vote des affectations de résultat
- ✓ Proposition et Vote des taux des taxes additionnelles, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la TEOM
- ✓ Vote des Budgets 2019 des budgets annexes et du budget principal

#### ASSAINISSEMENT

- ✓ Marché d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées à Rispe sur la commune du Lardin Saint Lazare : Modification de marché
- ✓ Convention de recouvrement de la redevance avec la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) pour les communes de Pazayac et Tourtoirac

#### LOGEMENT

- ✓ Convention de groupement de commande pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)

#### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Retrait du SIAS de Montignac

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, , Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD Philippe VIEILLEFOSSE Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, , Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Jean-Luc BLANCHARD Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND.

**Suppléants** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD,

#### EXCUSÉS

**Titulaires** : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Jean-Michel LAGORCE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Annie DELAGE

Présents	45
Votants :	53

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 mars 2019 est soumis au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget principal 440

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	338 742,46	130 452,87	0,00	130 452,87	338 742,46
Opérations de l'exercice	9 911 802,97	10 200 263,31	259 470,19	378 894,34	10 171 273,16	10 579 157,65
<b>Totaux</b>	<b>9 911 802,97</b>	<b>10 539 005,77</b>	<b>389 923,06</b>	<b>378 894,34</b>	<b>10 301 726,03</b>	<b>10 917 900,11</b>
Résultats de clôture	0,00	627 202,80	11 028,72	0,00	0,00	616 174,08
Restes à réaliser			96 849,42	17 000,00	96 849,42	17 000,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>9 911 802,97</b>	<b>10 539 005,77</b>	<b>486 772,48</b>	<b>395 894,34</b>	<b>10 398 575,45</b>	<b>10 934 900,11</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>627 202,80</b>	<b>90 878,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>536 324,66</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE du Rousset (442)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	1 286 213,36	1 304 940,69	0,00	1 304 940,69	1 286 213,36
Opérations de l'exercice	1 552 416,25	1 697 280,65	1 663 419,24	1 541 081,49	3 215 835,49	3 238 362,14
<b>Totaux</b>	<b>1 552 416,25</b>	<b>2 983 494,01</b>	<b>2 968 359,93</b>	<b>1 541 081,49</b>	<b>4 520 776,18</b>	<b>4 524 575,50</b>
Résultats de clôture	0,00	1 431 077,76	1 427 278,44	0,00	0,00	3 799,32
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 552 416,25</b>	<b>2 983 494,01</b>	<b>2 968 359,93</b>	<b>1 541 081,49</b>	<b>4 520 776,18</b>	<b>4 524 575,50</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>1 431 077,76</b>	<b>1 427 278,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 799,32</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE Aménagement (444)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	324 796,53	0,00	5 585,59	0,00	330 382,12
Opérations de l'exercice	53 821,76	45 471,41	45 471,41	45 471,41	99 293,17	90 942,82
<b>Totaux</b>	<b>53 821,76</b>	<b>370 267,94</b>	<b>45 471,41</b>	<b>51 057,00</b>	<b>99 293,17</b>	<b>421 324,94</b>
Résultats de clôture	0,00	316 446,18	0,00	5 585,59	0,00	322 031,77
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>53 821,76</b>	<b>370 267,94</b>	<b>45 471,41</b>	<b>51 057,00</b>	<b>99 293,17</b>	<b>421 324,94</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>316 446,18</b>	<b>0,00</b>	<b>5 585,59</b>	<b>0,00</b>	<b>322 031,77</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe Maison de Santé Rurale (445)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	3 788,10	2 616,53	0,00	2 616,53	3 788,10
Opérations de l'exercice	45 397,20	44 325,80	50 377,83	48 471,16	95 775,03	92 796,96
<b>Totaux</b>	<b>45 397,20</b>	<b>48 113,90</b>	<b>52 994,36</b>	<b>48 471,16</b>	<b>98 391,56</b>	<b>96 585,06</b>
Résultats de clôture	0,00	2 716,70	4 523,20	0,00	1 806,50	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>45 397,20</b>	<b>48 113,90</b>	<b>52 994,36</b>	<b>48 471,16</b>	<b>98 391,56</b>	<b>96 585,06</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>2 716,70</b>	<b>4 523,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 806,50</b>	<b>0,00</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe SPANC (446)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	525,00	0,00	2 393,75	0,00	2 918,75
Opérations de l'exercice	14 989,00	20 688,00	0,00	0,00	14 989,00	20 688,00
<b>Totaux</b>	<b>14 989,00</b>	<b>21 213,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 393,75</b>	<b>14 989,00</b>	<b>23 606,75</b>
Résultats de clôture	0,00	6 224,00	0,00	2 393,75	0,00	8 617,75
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>14 989,00</b>	<b>21 213,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 393,75</b>	<b>14 989,00</b>	<b>23 606,75</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>6 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 393,75</b>	<b>0,00</b>	<b>8 617,75</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;  
2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE Saint Agnan (447)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	65 956,71	65 419,26	0,00	65 419,26	65 956,71
Opérations de l'exercice	65 419,26	0,00	0,00	65 419,26	65 419,26	65 419,26
<b>Totaux</b>	<b>65 419,26</b>	<b>65 956,71</b>	<b>65 419,26</b>	<b>65 419,26</b>	<b>130 838,52</b>	<b>131 375,97</b>
Résultats de clôture	0,00	537,45	0,00	0,00	0,00	537,45
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>65 419,26</b>	<b>65 956,71</b>	<b>65 419,26</b>	<b>65 419,26</b>	<b>130 838,52</b>	<b>131 375,97</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>537,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>537,45</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE des Fauries (449)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	157 518,00	258 340,00	0,00	258 340,00	157 518,00
Opérations de l'exercice	890 616,73	915 126,34	897 896,17	858 340,00	1 788 512,90	1 773 466,34
<b>Totaux</b>	<b>890 616,73</b>	<b>1 072 644,34</b>	<b>1 156 236,17</b>	<b>858 340,00</b>	<b>2 046 852,90</b>	<b>1 930 984,34</b>
Résultats de clôture	0,00	182 027,61	297 896,17	0,00	115 868,56	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>890 616,73</b>	<b>1 072 644,34</b>	<b>1 156 236,17</b>	<b>858 340,00</b>	<b>2 046 852,90</b>	<b>1 930 984,34</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>182 027,61</b>	<b>297 896,17</b>	<b>0,00</b>	<b>115 868,56</b>	<b>0,00</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE des Broussilloux (450)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	921,00	0,00	0,00	0,00	921,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>921,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921,00</b>	<b>0,00</b>
Résultats de clôture	921,00	0,00	0,00	0,00	921,00	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>921,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>921,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921,00</b>	<b>0,00</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe Assainissement (451)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence du doyen d'âge M. Jean-Claude GUARISE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	369 179,89	982 464,44	1 068 139,91	1 300 371,99	1 437 319,80	2 282 836,43
<b>Totaux</b>	<b>369 179,89</b>	<b>982 464,44</b>	<b>1 068 139,91</b>	<b>1 300 371,99</b>	<b>1 437 319,80</b>	<b>2 282 836,43</b>
Résultats de clôture	0,00	613 284,55	0,00	232 232,08	0,00	845 516,63
Restes à réaliser			5 402 217,36	5 270 713,53	5 402 217,36	5 270 713,53
<b>Totaux cumulés</b>	<b>369 179,89</b>	<b>982 464,44</b>	<b>6 470 357,27</b>	<b>6 571 085,52</b>	<b>6 839 537,16</b>	<b>7 553 549,96</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>613 284,55</b>	<b>0,00</b>	<b>100 728,25</b>	<b>0,00</b>	<b>714 012,80</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

#### Dissolution du budget annexe ZAE Saint Agnan (447)

Monsieur le Président propose la dissolution du budget annexe ZAE Saint Agnan au 31/12/2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, :**

- **DECIDE** la dissolution du budget annexe ZAE saint Agnan au 31/12/2018;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces opérations.

#### Affectation de résultat du budget principal (440)

Monsieur le Président explique que compte tenu de la dissolution du budget annexe ZAE Saint-Agnan au 31/12/2018, il convient de reprendre les résultats de ce budget dans le budget principal.

Vu le compte administratif 2018 de ce budget qui fait apparaître une affectation de résultat d'un montant de 537,45€,

Monsieur le Président propose d'ajouter ce résultat au résultat du budget principal.

**Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,**

**Considérant les éléments suivants :**

	<i>MONTANTS EN EUROS</i>
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonct. antérieur reporté	338 742,46
Résultat d'investissement antérieur reporté	-130 452,87
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice</b>	<b>2018</b>
Résultat de l'exercice	119 424,15
Résultat antérieur	-130 452,87
Solde d'exécution cumulé (001)	-11 028,72
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	96 849,42
Recettes	17 000,00
Solde des restes à réaliser	-79 849,42
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-11 028,72
Rappel du solde des restes à réaliser	-79 849,42
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>90 878,14</i>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	288 997,79
Résultat antérieur	338 742,46
Total à affecter	627 740,25

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	90 878,14
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
<b>TOTAL du 1068</b>	90 878,14
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u>	536 862,11

**Affectation de résultat du budget annexe ZAE du Rousset (442)**

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,  
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN  
EUROS

<b>Pour mémoire</b>		
Résultat de fonct. antérieur reporté	1 286 213,36	
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 304 940,69	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018</b>		
Résultat de l'exercice	-122 337,75	
Résultat antérieur	-1 304 940,69	
Solde d'exécution cumulé (001)	-1 427 278,44	
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>		
Dépenses	0,00	
Recettes	0,00	
Solde des restes à réaliser	0,00	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé	-1 427 278,44	
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00	
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>1 427 278,44</b>	
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice	144 864,40	
Résultat antérieur	1 286 213,36	
Total à affecter	1 431 077,76	
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>		
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)		
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u>	1 431 077,76	

**Affectation de résultat du budget annexe Aménagement (444)**

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,  
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN  
EUROS

<b>Pour mémoire</b>		
Résultat de fonct. antérieur reporté	324 796,53	
Résultat d'investissement antérieur reporté	5 585,59	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018</b>		
Résultat de l'exercice	0,00	
Résultat antérieur	5 585,59	
Solde d'exécution cumulé (001)	5 585,59	
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>		
Dépenses	0,00	

Recettes	0,00	
Solde des restes à réaliser	0,00	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé	5 585,59	
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00	
<i>Excédent de financement de l'investissement</i>	<i>5 585,59</i>	
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice	-8 350,35	
Résultat antérieur	324 796,53	
Total à affecter	316 446,18	
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>		
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	316 446,18	

#### **Affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé Rurale (445)**

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,  
Considérant les éléments suivants :

*MONTANTS EN  
EUROS*

<b>Pour mémoire</b>		
Résultat de fonct. antérieur reporté	3 788,10	
Résultat d'investissement antérieur reporté	-2 616,53	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018</b>		
Résultat de l'exercice	-1 906,67	
Résultat antérieur	-2 616,53	
Solde d'exécution cumulé (001)	-4 523,20	
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>		
Dépenses	0,00	
Recettes	0,00	
Solde des restes à réaliser	0,00	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé	-4 523,20	
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00	
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>4 523,20</i>	
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice	-1 071,40	
Résultat antérieur	3 788,10	
Total à affecter	2 716,70	
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>		
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	2 716,70	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>	<b>2 716,70</b>	
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	0,00	

#### **Affectation de résultat du budget annexe SPANC (446)**

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS  
EN EUROS

<b>Pour mémoire</b>		
Résultat de fonct. antérieur reporté		525,00
Résultat d'investissement antérieur reporté		2 393,75
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018</b>		
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat antérieur		2 393,75
Solde d'exécution cumulé (001)		2 393,75
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>		
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
Solde des restes à réaliser		0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé		2 393,75
Rappel du solde des restes à réaliser		0,00
<i>Excédent de financement de l'investissement</i>		<i>2 393,75</i>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice		5 699,00
Résultat antérieur		525,00
Total à affecter		6 224,00
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>		
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)		0,00
2° Affectation complémentaire en réserves		0,00
TOTAL du 1068		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002		6 224,00

#### Affectation de résultat du budget annexe ZAE des Fauries (449)

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,  
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS  
EN EUROS

<b>Pour mémoire</b>		
Résultat de fonct. antérieur reporté		157 518,00
Résultat d'investissement antérieur reporté		-258 340,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018</b>		
Résultat de l'exercice		-39 556,17
Résultat antérieur		-258 340,00
Solde d'exécution cumulé (001)		-297 896,17
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>		
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
Solde des restes à réaliser		0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé		-297 896,17
Rappel du solde des restes à réaliser		0,00
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>		<i>297 896,17</i>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice		24 509,61

Résultat antérieur	157 518,00
Total à affecter	182 027,61

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)		
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u>	182 027,61	

**Affectation de résultat du budget annexe ZAE des Broussilloux (450)**

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,  
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS  
EN EUROS

**Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018**

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	0,00

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>0,00</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	-921,00
Résultat antérieur	0,00
Total à affecter	-921,00

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u>	-921,00	

**Affectation de résultat du budget annexe Assainissement (451)**

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018,  
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

**Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2018**

Résultat de l'exercice	232 232,08
Résultat antérieur	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	232 232,08

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	5 402 217,36
Recettes	5 270 713,53
Solde des restes à réaliser	-131 503,83

#### Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	232 232,08
Rappel du solde des restes à réaliser	-131 503,83
<i>Excédent de financement de l'investissement</i>	<i>100 728,25</i>

#### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	613 284,55
Résultat antérieur	0,00
Total à affecter	613 284,55

#### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
<b>TOTAL du 1068</b>		0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	613 284,55	

#### Vote de la fiscalité professionnelle et additionnelle

Proposition de vote du taux de la CFE :

Maintien du Taux Moyen Pondéré à 25,11% avec une durée de lissage à 12 ans (à compter de 2017).

Proposition de vote des taux de taxes additionnelles :

Maintien des taux 2018, soit :

Taxe d'habitation	2,39%
Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de maintenir le taux moyen pondéré de CFE à 25,11% à l'issue de la période de lissage ;
- **DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité additionnelle comme suit :

Taxe d'habitation	2,39%
Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

#### Vote du taux de TEOM pour le secteur du SIRTOM de Brive

Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SIRTOM de la région de Brive :

Vote du taux de TEOM pour la partie fiscalisée

A noter que la part d'incitativité est de 45% (maximum légal) depuis 2018.

	Bases 2019 provisoires	Montant à fiscaliser 2019	taux 2019	Montant Part Incitative	Equivalence en Taux Part incitative	Taux théorique
LA BACHELLERIE	781 452	44 374 €	5,68%	26 622 €	3,41%	9,09%
LA CASSAGNE	150 709	7 383 €	4,90%	3 989 €	2,65%	7,55%
CHATRES	158 951	9 759 €	6,14%	5 069 €	3,19%	9,33%
LES COTEAUX PERIGOURDINS	421 816	29 144 €	6,91%	17 708 €	4,20%	11,11%
CONDAT-SUR-VEZERE	726 515	44 466 €	6,12%	26 942 €	3,71%	9,83%
LADORNAC	290 494	19 245 €	6,62%	14 497 €	4,99%	11,62%
LA FEUILLADE	587 456	35 788 €	6,09%	27 094 €	4,61%	10,70%
LE LARDIN SAINT LAZARE	1 421 539	97 641 €	6,87%	66 934 €	4,71%	11,58%
PAZAYAC	625 978	42 279 €	6,75%	29 950 €	4,78%	11,54%
SAINTE-RABIER	446 748	30 282 €	6,78%	17 841 €	3,99%	10,77%
TERRASSON-LAVILLEDIEU	5 681 780	313 090 €	5,51%	274 710 €	4,83%	10,35%
	<b>11 293 438</b>	<b>673 451 €</b>		<b>511 356 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux de TEOM comme indiqués dans le tableau ci-dessous ;

	Bases 2019 provisoires	Montant à fiscaliser 2019	taux 2019
LA BACHELLERIE	781 452	44 374 €	5,68 %
LA CASSAGNE	150 709	7 383 €	4,90 %
CHATRES	158 951	9 759 €	6,14 %
LES COTEAUX PERIGOURDINS	421 816	29 144 €	6,91 %
CONDAT-SUR-VEZERE	726 515	44 466 €	6,12 %
LADORNAC	290 494	19 245 €	6,62 %
LA FEUILLADE	587 456	35 788 €	6,09 %
LE LARDIN SAINT LAZARE	1 421 539	97 641 €	6,87 %
PAZAYAC	625 978	42 279 €	6,75 %
SAINT-RABIER	446 748	30 282 €	6,78 %
TERRASSON-LAVILLEDIEU	5 681 780	313 090 €	5,51 %
	<b>11 293 438</b>	<b>673 451 €</b>	

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

#### Vote du taux de TEOM pour le secteur du SMD3

*Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMD3*

Le SMD3 intervient sur les communes de Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

	Bases prévi 2019	Taux 2019	Produit attendu 2019
Ajat	287 848	11,67%	33 591,86 €
Auriac du Périgord	455 204	11,77%	53 577,51 €
Azerat	360 358	11,66%	42 017,74 €
Bars	181 364	12,49%	22 652,36 €
Beauregard de Terrasson	570 602	11,38%	64 934,51 €
Fossemagne	476 537	11,46%	54 611,14 €
Gabillou	108 829	11,83%	12 874,47 €
Limeyrat	316 121	12,26%	38 756,43 €
Montagnac d'Auberoche	111 888	11,88%	13 292,29 €
Peyrignac	402 486	12,00%	48 298,32 €
Sainte-Orse	379 206	11,87%	45 011,75 €
Thenon	1 189 479	12,64%	150 350,15 €
Villac	261 431	11,48%	30 012,28 €
			<b>609 980,81 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer les produits attendus 2019 et les taux qui en découlent conformément au tableau ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

#### Vote du taux de TEOM pour le secteur du SMCTOM de Thiviers

*Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMCTOM de Thiviers :*

BADEFOLS D'ANS, BOISSEUILH, LA CHAPELLE SAINT JEAN, CHOURGNAC D'ANS, COUBJOURS, GRANGE D'ANS, HAUTEFORT, NAILHAC, SAINTE EULALIE D'ANS, SAINTE TRIE, TEILLOTS, TEMPLE LAGUYON, TOURTOIRAC.

Un taux unique est appliqué à l'ensemble de la zone.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer le produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2019 à 421 184 euros soit un taux de 12,50 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**DECIDE** de fixer le produit attendu de la TEOM pour 2019 à 421 184 euros, soit un taux de 12,50% ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

#### **Vote BP2019 du Budget Principal (440)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget principal 440, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	10 702 423,45	10 702 423,45
<b>INVESTISSEMENT</b>	707 305,21	707 305,21

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget principal 440.

#### **Vote BP2019 du Budget annexe ZAE du Rousset (442)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe ZAE du Rousset 442, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 310 699,61	3 310 699,61
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 290 665,03	3 290 665,03

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE du Rousset 442.

#### **Vote BP2019 du Budget annexe ZAE Aménagement (444)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe ZAE Aménagement 444, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	425 446,18€	425 446,18€
<b>INVESTISSEMENT</b>	0€	85 094€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE Aménagement 444.

#### **Vote BP2019 du Budget annexe Maison de Santé Rurale (445)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe Maison de Santé Rurale 445, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	62 000€	62 000€
<b>INVESTISSEMENT</b>	59 783,05€	59 783,05€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe Maison de Santé Rurale 445.

#### **Vote BP2019 du Budget annexe SPANC (446)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe SPANC 446, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	23 759€	23 759€
<b>INVESTISSEMENT</b>	0€	2 393,75€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**  
**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe SPANC 446.

#### **Vote BP2019 du Budget annexe ZAE des Fauries (449)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe ZAE des Fauries 449, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 433 530,34€	1 433 530,34€
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 310 038,34€	1 310 038,34€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**  
**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE des Fauries 449.

#### **Vote BP2019 du Budget annexe ZAE des Broussilloux (450)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe ZAE des Broussilloux 450, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	320 921€	320 921€
<b>INVESTISSEMENT</b>	230 921€	230 921€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**  
**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE des Broussilloux 450.

#### **Vote BP2019 du Budget annexe Assainissement (451)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe Assainissement 451, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 537 984,55€	1 537 984,55€
<b>INVESTISSEMENT</b>	6 506 716,04€	6 506 716,04€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**  
**APPROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe Assainissement 451.

#### **Marché d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées à Rispe sur la commune du Lardin Saint Lazare : Modifications de marchés**

Dans le cadre des travaux, un réseau de gaz a été identifié à un emplacement différent de celui défini lors des investigations complémentaires. La mise à jour du positionnement de ce réseau a conduit à modifier le projet et à prévoir des prestations complémentaires non identifiées au marché initial (prix nouveaux).

Par ailleurs, la modification du projet a conduit à étendre le réseau d'assainissement au-delà de l'emprise initiale.

Le montant de la modification du marché de travaux s'élève à 23 639,03 € HT soit 28 366,84 € TTC.

Le montant du marché passe de 163 279,92 € HT (soit 195 935,90 € TTC) à 186 918,95 € HT (soit 224 302,74 € TTC) ce qui représente une augmentation de 14,48 % du montant du marché initial.

Cette modification du projet conduit à une modification du marché de la maîtrise d'œuvre, le montant de la modification s'élève à 2 270 € HT soit 2 724 € TTC.

Le montant du marché de la maîtrise d'œuvre passe de 27 030 € HT (soit 32 436 €TTC) à 29 300 € HT (soit 35 160 €TTC) ce qui représente une augmentation de 8,39 % du montant initial.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter ces modifications des marchés telles que définies ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la modification du marché de travaux conclu avec l'entreprise Laurière & Fils d'un montant de 23 639,03 € HT soit 28 366,84 € TTC.

**APPROUVE** la modification du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec SOCAMA d'un montant de 2 270 €HT soit 2 724 €TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces modifications,

**AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire

### **Convention de recouvrement de la redevance avec la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) pour les communes de Pazayac et Tourtoirac**

En 2018, la Communauté de Communes a facturé la redevance assainissement, avec l'aide des communes de Pazayac et Tourtoirac qui réalisaient le recouvrement pour l'eau potable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces communes ont délégué le recouvrement de l'eau à la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

Par souci de simplicité de gestion, il est préférable de conclure une convention pour le recouvrement de la redevance assainissement avec la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider la convention avec la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**VALIDE** la convention pour la facturation de la redevance assainissement collectif sur les communes de Pazayac et de Tourtoirac avec la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Convention de groupement de commande pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)**

L'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, doit être signée entre ses membres.

Au vu de ce qui précède, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un programme de l'Habitat sur l'ensemble du territoire des Communautés de Communes de Sarlat Périgord Noir, Vallée de l'Homme et Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. En effet, ces trois Communautés qui s'intègrent au sein du Pays Périgord Noir partagent les mêmes fragilités tant au niveau du diagnostic socio-économique que du diagnostic habitat.

Le présent groupement a pour objet la passation, le suivi et l'exécution d'un marché relatif à l'étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un programme d'amélioration de l'habitat.

L'étude consiste à définir, sur les soixante-six communes du territoire et suite à la réalisation d'un diagnostic, le type d'outil opérationnel ainsi qu'un ou des périmètre(s) opérationnel(s) pertinent(s), des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions complémentaires qui pourraient constituer les engagements contractuels entre l'EPCI, l'État et l'ANAH au titre d'un programme d'amélioration de l'habitat, voire avec d'autres partenaires (Conseils Départemental et Régional, ARS...).

Les parties conviennent de désigner La Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort dont le siège est « Pôle des Services Publics - 58 avenue Jean Jaurès - 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU » comme coordonnateur du groupement de commandes

VU le code de la commande publique,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Vallée de l'Homme, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir pour la passation, le suivi et l'exécution d'un marché relatif à l'étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un programme d'amélioration de l'habitat,

**APPROUVE** que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort soit le coordonnateur du groupement de commandes ;

**APPROUVE** la convention ci-jointe réglant des dispositions prises entre les parties ci-dessus désignées pour la création d'un groupement de commande.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

#### **Retrait du SIAS de Montignac**

VU l'arrêté préfectoral n°24.2019.02.04.005 en date du 4 février 2019 plaçant la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en représentation-substitution de la commune d'Auriac du Périgord au sein du syndicat intercommunal d'action sociale (SIAS) de Montignac ;

**Considérant** le projet de fusion des SIAS de Montignac et du Bugue.

Il revient maintenant au conseil communautaire de prendre une délibération demandant le retrait de la CC du SIAS de Montignac

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le retrait de la Communauté de Communes du SIAS de Montignac ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Fin de la réunion à 22h45**

**La Secrétaire,  
Annie DELAGE**

**Le Président,  
Dominique BOUSQUET**